

# Le principe de précaution : se protéger ou agir ?

## Un concept controversé

### **Marion Guillou, présidente de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)**

*Polytechnicienne, ingénieure générale du génie rural des eaux et des forêts et docteur en physicochimie, Marion Guillou a été directrice générale de l'alimentation au ministère de l'Agriculture. Depuis 3 ans, elle assure la présidence de l'INRA qu'elle a rejoint il y a 7 ans. Elle est également membre du Conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, membre du Muséum national d'histoire naturelle, membre de l'Association nationale de la recherche technique.*

Le principe de précaution est défini par quelques textes, dont une directive communautaire. Il s'applique lorsqu'existe un risque de dommages graves et irréversibles. Dans ce cas, les mesures prises doivent être proportionnelles au danger potentiel. De plus, le principe d'un retour sur la décision est accepté dès lors que les investigations permettent d'apporter des éléments d'informations supplémentaires. Le principe de précaution tel qu'explicité dans la directive communautaire est plus clair que ne le sont les interprétations subjectives. Face à des possibilités de risques graves et irréversibles, l'absence de droit positif est extrêmement dangereuse.

*« Je suis favorable à un principe de précaution explicite »*

J'ai très peur du principe de précaution implicite. En effet, les juges font aujourd'hui montre d'une attitude plutôt négative à chaque fois qu'un risque est encouru. Aussi m'a-t-il semblé préférable d'explicité, dans le droit, ce qu'était une démarche de prudence et de précaution. Je suis donc favorable à un principe de précaution dont les règles et les mécanismes de déclenchement sont explicités.

### **Hervé Nordmann, directeur des Affaires scientifiques et réglementaires chez Ajinomoto Switzerland AG pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient**

*Titulaire d'un diplôme fédéral en médecine vétérinaire et d'un doctorat en pharmacologie humaine, Hervé Nordmann est directeur des Affaires scientifiques et réglementaires chez Ajinomoto Switzerland AG pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Il est membre de plus de 25 sociétés scientifiques industrielles internationales et représente la Suisse à plusieurs comités du Codex Alimentaire, de l'OMS et de la FAO.*

Pour vous donner une réponse, non pas de normand mais de suisse, je pourrais vous dire : ni pour, ni contre, bien au contraire ! Le principe de précaution est une notion qui résonne bien dans les oreilles du bon père de famille, soucieux de prudence. L'invention de cette notion date de 1990, lors du congrès sur la protection de la mer de La Haye. Elle fut reprise en 1992 au sommet de Rio et en France par l'article 201 du Code rural dès 1995.

*« Le principe de précaution me semble bien s'appliquer à l'environnement »*

Le principe de précaution me semble s'appliquer assez bien à l'environnement. Cette définition implique une stratégie anticipatrice ainsi que l'inversion de la charge de la preuve car le doute bénéficie toujours à l'environnement. Par conséquent, charge à l'innovateur de prouver l'innocuité de son invention par rapport à l'environnement et aux acteurs de la filière agro-alimentaire.

Cela me semble cependant dangereux. Auparavant en effet, l'entrepreneur était responsable des fautes qu'il commettait. Désormais, il peut porter une responsabilité sans faute. Cette évolution me semble très décourageante pour l'innovation et la recherche.

### **Philippe Pouletty, fondateur et directeur général du fonds de capital risque Truffle Venture**

*Ce docteur en médecine, ancien major de l'Institut Pasteur, a déposé 21 brevets. Fondateur de plusieurs entreprises de biotechnologies en Amérique du Nord et en Europe, administrateur de 9 PME de haute technologie, fondateur et directeur général du fonds de capital risque Truffle Venture qui gère 220 millions d'euros destinés aux hautes technologies, président du Conseil Stratégique de l'Innovation, membre du Conseil stratégique pour l'attractivité de la France, Philippe Pouletty est une sorte de « serial entrepreneur » au cœur des dispositifs financiers et industriels.*

Pour vous donner une réponse de Californien, je ne sais pas traduire, en anglais ou en américain, l'expression « principe de précaution ». A mon sens, ce vocable légitime des attitudes timorées, très fréquentes en France dans le domaine de la recherche ou de la politique industrielle et économique.

*« Il faut mettre le principe de précaution en balance avec les bénéfices attendus »*

Certes, des précautions doivent être prises en matière de santé publique, de développement de médicaments et de vaccins. Mais il faut mettre le principe de précaution en balance avec les bénéfices attendus. De plus, le principe de précaution tel qu'expliqué ou pratiqué en France fait beaucoup de dégâts dans les mondes médiatiques et politiques ainsi que parmi les jeunes générations. En effet, la recherche et l'innovation conduisent aux progrès technologiques, économiques et sociaux. Mais pour cela, il faut d'abord aller vers l'inconnu. Si le résultat d'une recherche doit être connu par avance, il ne peut y avoir de rupture technologique. En conséquence, je suis globalement contre ce qui a été fait du principe de précaution en France.

### **François Ewald, professeur au Conservatoire national des arts et métiers**

*Professeur au Conservatoire national des arts et métiers, titulaire de la chaire d'assurance, François Ewald est également fondateur et président de l'Observatoire du principe de précaution, directeur de l'Ecole nationale d'assurance, membre fondateur du comité éditorial de la revue Risques et membre de l'Académie des technologies. Cet ancien professeur de philosophie ayant longtemps côtoyé Michel Foucault consacre aujourd'hui l'essentiel de ses travaux à l'analyse du risque et au principe de précaution.*

La question est de savoir de quel principe de précaution vous parlez. Le 27 juillet le journal *L'Equipe* accusait la direction du Tour de France de ne pas avoir appliqué le principe de précaution. Le lendemain, le même principe de précaution était utilisé dans *Le Monde* pour stigmatiser la direction du Tour de France qui aurait dû l'appliquer, s'agissant de l'engagement des coureurs dont l'attitude vis-à-vis du dopage posait question.

*« Il existe une multiplicité de principes de précaution. C'est la première des raisons pour laquelle il faudrait y être opposé »*

De fait, cette notion est utilisée pour le Tour de France, les OGM, la vache folle. Aussi existe-t-il une multiplicité de principes de précaution. C'est la première des raisons pour laquelle il faudrait y être opposé.

Bien évidemment, l'on ne peut pas être opposé au principe de précaution lorsqu'il est destiné à prendre une décision prudente dans un univers risqué. Mais il est aussi utilisé afin qu'une décision prenne en compte des risques susceptibles d'être observés, renseignés et anticipés, à savoir l'incertitude de la connaissance sur les risques. Aussi la question ne porte-t-elle pas tant sur le risque que sur le risque qu'il y ait des risques. C'est là qu'il est un principe déstabilisant, qui plus est dans un univers qui n'est pas serein. De fait, le principe de précaution donne à certains un avantage considérable pour retarder ou empêcher une décision.

## **Une procédure devenue une valeur**

**François Ewald :** le drame du principe de précaution, c'est qu'il nous place dans une situation permanente d'indécision et d'indécidabilité. Un doute peut exister quant à la possibilité de dommages importants, graves et irréversibles. Jusqu'où doit-on douter ? Dès lors que vous introduisez l'idée que, dans la décision, il convient de prendre en compte non seulement ce qui est connu mais également ce qui ne l'est pas, vous ouvrez une sorte de boîte qui n'a pas de limites.

*« Aujourd'hui, la liberté d'entreprendre est considérée comme une liberté dangereuse »*

De plus, le principe de précaution n'est pas simplement posé comme une procédure : il l'est également comme une valeur, laquelle est explicitement opposée aux valeurs qui sont celles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Aujourd'hui, la liberté d'entreprendre est considérée comme une liberté dangereuse. De surcroît, l'article 5 de la Constitution n'est pas isolable de son article 7 qui précise que, dans ces situations, les citoyens doivent être informés et participer à la décision. Autour de ce débat sur l'incertitude de la décision qui doit être prise, il faut, en quelque sorte, convoquer des assemblées. Dans ces conditions, comment prendre ces décisions ?

**Philippe Pouletty :** ce qui me choque le plus, c'est cette impression de démagogie et d'incohérence. Souvenez-vous des chiffres relatifs à la maladie de la vache folle qui était supposée envahir le monde !

*« Un principe démagogique »*

Le tabagisme est responsable de 64 000 morts par an en France. Pourtant, *quid* de la politique française de santé publique en la matière au regard de la politique américaine ? .En France, l'on ne

s'en est pas occupé car cette problématique ne fait pas la une au journal de 20 heures. Alors que s'occuper des farines animales ou des OGM a une toute autre portée médiatique. Pourtant, il y a plus de 100 millions d'hectares d'OGM dans le monde. Qui en est mort ? Quel a été le dernier grand accident sanitaire ou écologique lié aux OGM ?

**Hervé Nordmann** : le principe de précaution refait surface au moment où le citoyen perd confiance dans les sources de communication. Après les affaires de la vache folle ou du sang contaminé, les consommateurs ont perdu confiance, ce qui a donné naissance à l'invention de multiples principes de précaution.

*« Le principe de précaution doit être pondéré par une analyse du ratio risques / bénéfiques »*

Le principe de précaution doit être pondéré par une analyse du ratio risques / bénéfiques. La biotechnologie a pu être acceptée par les consommateurs parce que ces derniers ont compris combien ses bénéfices excédaient ses risques. Concernant les OGM, les risques ont été évoqués, non les bénéfices. Nous devons travailler à la simplification de la communication en matière d'analyse du ratio risques / bénéfiques de façon à ce que les consommateurs puissent faire des choix responsables.

**François Ewald** : le problème est que l'on ne sait pas ce qu'est le risque et ce qu'est le bénéfice. La loi sur les OGM adoptée au Sénat il y a un peu moins d'un an comportait un dispositif d'expertise comprenant deux sections. La première, scientifique, prévoit l'analyse des risques potentiels pesant sur la santé humaine ou l'environnement. La seconde, économique et sociale, introduit, dans la dimension des bénéfices et des risques, les conséquences sur l'alimentation mondiale, l'indépendance alimentaire française, la géopolitique, s'agissant de l'introduction de semences OGM au regard des tensions mondiales susceptibles d'être liées à l'agriculture.

*« Toute la question est donc de savoir comment agréger l'ensemble des risques et des bénéfiques »*

En appliquant le principe de précaution, l'on introduit l'idée selon laquelle il faut ouvrir la notion de risque à toute une série de composantes, qu'elles soient sanitaires, environnementales, économiques ou géopolitiques. Toute la question est donc de savoir comment agréger l'ensemble des risques et des bénéfiques. Finalement, la société est appelée à choisir, parmi tous les bénéfices possibles, celui auquel elle confère le plus de valeur. Derrière la complexité du principe de précaution, il y a l'idée que la société, dans ses choix technologiques, doit s'interroger sur ses valeurs, ce qui entrave toute prise de décision.

**Marion Guillou** : vous indiquez que le principe de précaution est le principe de non-prise de risques.

*« Le principe de précaution est un principe d'action »*

Or, la prise de risques, c'est la vie. Le principe de précaution, tel qu'il est défini normalement et tel qu'il devrait être développé dans le droit, est un principe d'action en cas de risque grave et irréversible. Les premières décisions prises contre la maladie de la vache folle ont fait suite au texte de Taylor indiquant qu'il y aurait 500 000 morts. Malheureusement, certains, au gré de leurs intérêts

ou de leurs envies, instrumentalisent le principe de précaution pour en faire un facteur de peur. Mais s'il était explicité dans le droit et servait de référence à nos juges, il emporterait des jugements plus raisonnables qu'ils ne le sont. Nous ne parlons pas du même principe de précaution. Selon moi, vous faites état du principe de précaution tel qu'il est manipulé.

**Hervé Nordmann** : il est nécessaire de retrouver l'unité de l'homme et d'établir des priorités. Dans notre société globalisée, chacun a sa fonction et doit survivre le mieux possible. A cet égard, nous vivons une situation bien paradoxale ! L'OMS indique que la principale cause de souffrance et de mortalité dans le monde est la sous-alimentation. Que faisons-nous ? Alors que nous nous gargarisons dans l'analyse du principe de précaution, nombre de choses doivent être faites et pourtant les actions en la matière demeurent peu nombreuses. Il est vrai qu'une personne qui meurt de faim n'a pas un grand écho médiatique. *A contrario*, une pathologie comme l'obésité, qui draine beaucoup d'argent, a un extraordinaire retentissement.

## **L'innovation sous pression de la précaution**

**Marion Guillou** : la prudence passe par l'innovation, la responsabilité et donc par la recherche, y compris sur les OGM. Lors de la conduite d'expériences sur les OGM, le principe de précaution peut s'appliquer de la manière suivante : lorsqu'un OGM n'est pas autorisé, des dispositions sont prises – bâche sur le sol par exemple – pour éviter la transmission de séquences génétiques. En l'absence d'autorisation de fait, des mesures de précaution doivent être adoptées pour éviter, de manière explicite, les risques graves irréversibles identifiés à ce stade. Aussi m'apparaît-il possible d'innover tout en s'assurant du respect de conditions de prudence proportionnées.

**Philippe Pouletty** : d'un naturel optimiste, j'espère qu'un prochain Président de la République inscrira le principe de prise de risque dans la Constitution.

*« J'espère qu'un prochain Président de la République inscrira le principe de prise de risque dans la Constitution »* (mise en page de la citation sur le côté)

Je voudrais évoquer un exemple datant des années 2000 qui me fait dire que la société est malade. Il a trait aux lois bioéthiques et au clonage thérapeutique. Certains pays utilisent la recherche sur l'embryon, à l'aide de cellules-souches, pour développer de nouvelles thérapeutiques dans le traitement de l'insuffisance cardiaque, de l'insuffisance hépatique, du diabète. La France a considéré que les risques associés étaient trop nombreux, redoutant le clonage reproductif, jugeant l'usage d'embryons contraire à l'éthique.

De fait, notre société empêche le progrès technique à des fins thérapeutiques, arguant du fait qu'il est contraire à l'éthique d'utiliser des embryons de 200 cellules. Dans le même temps paradoxalement, elle défend l'IVG qui détruit quelques dizaines de milliers de fœtus par an, lesquels comprennent des dizaines de milliards de cellules. C'est une grande incohérence. Cela atteste également d'une grande méconnaissance scientifique et technologique ainsi que d'un manque de réflexion. Ces facteurs conduisent les politiques, à travers la pression médiatique et le manque d'information du public, à des décisions parfois très surprenantes.

**François Ewald** : votre intervention relative au clonage renvoie à la perception que nous avons de nous-mêmes.

*« Alors que notre faiblesse nous est sans cesse rappelée, le pouvoir que nous nous attribuons est absolument infini »*

Nous aurions, en raison de nos capacités scientifiques et techniques, un pouvoir excessif. Nous cessons de nous gargariser à propos du climat alors que, jusqu'à une période très récente, nous croyions être dépendants de ce qui se passait dans le ciel. Désormais, nous nous en considérons comme les auteurs. De ce point de vue, l'écologie m'apparaît minée par une contradiction : alors que notre faiblesse nous est sans cesse rappelée, le pouvoir que nous nous attribuons est absolument infini. De fait, nos raisonnements se fondent sur le postulat selon lequel notre pouvoir, trop important, devrait être limité.

*« Plus personne ne veut être solidaire des risques des autres »*

Par le passé, les risques existant dans la société industrielle étaient connus. Pour autant, ils devaient être pris, à condition de ne pas être supportés uniquement par ceux qui en étaient les victimes. Tel était le principe des législations sociales : la répartition des risques sur la base d'une solidarité fondamentale. Ce qui caractérise le présent, c'est que le risque, au lieu de rendre solidaire, est devenu un principe de division et de conflit. Plus personne ne veut être solidaire des risques des autres. Cela est vrai dans le milieu du travail, au sein duquel les problématiques liées à l'amiante ont considérablement changé la donne. C'est également vrai vis-à-vis de toutes les innovations. S'agissant des OGM par exemple, le débat tourne autour de la notion de contamination. Le risque pris par une entreprise ne doit pas être le risque des autres.

Par conséquent, comment être de nouveau solidaire face à notre avenir ? Le principe de précaution contient peut-être sa propre subversion. En effet, il nous confronte tous, à égalité, à l'incertitude. Partant de ce constant, il est possible d'affirmer que nous serons tous égaux lorsque que les scientifiques et les industriels nous apporteront tous les éléments de connaissance des risques et des bénéfices associés. A ce moment, une nouvelle distribution des responsabilités sera susceptible d'être adoptée. Alors que le risque solidarise tout en créant des hiérarchies de responsabilité, l'incertitude nous place tous à égalité et, *in fine*, redistribue la situation.

**Hervé Nordmann** : si le principe de précaution tue notre capacité d'innovation, nous serons en grande difficulté. Au cours de mon parcours professionnel par exemple, j'ai travaillé sur les désinfectants. En la matière, il est toujours nécessaire de s'inscrire en anticipation, afin de faire face aux futures mutations bactériennes. Si la réglementation ou les obstacles faits à l'innovation emportaient une mise sur le marché trop tardive, nos hôpitaux se transformeraient en mouvoir en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire.

## **Le principe de précaution, une question politique**

**François Ewald :** Marion Guillou affirme qu'il est possible d'obtenir une définition juridique du principe de précaution qui en annulera les effets politiques. J'en doute. Dans une société clivée comme la nôtre, le principe de précaution n'a pas été pensé dans son utilisation politique.

*« Le principe de précaution donne le pouvoir aux medias »*

A qui donne-t-il le pouvoir ? Je m'étais opposé à l'introduction du principe de précaution dans la Constitution car tout changement de celle-ci modifie l'équilibre des pouvoirs. Désormais, il est clair que le pouvoir a été donné aux médias. En effet, la perception de la grandeur d'un risque se mesure à la taille de l'article de presse correspondant.

*« Le maître du doute prend le pouvoir »*

Pourquoi le journal *L'Equipe* a-t-il reproché au directeur du Tour ne France de ne pas avoir appliqué le principe de précaution ? Pour devenir décisionnaire dans le choix des coureurs autorisés à participer au Tour de France. Désormais, celui qui est maître du doute prend le pouvoir. Jusqu'à présent, la démocratie était fondée sur l'argumentation scientifique. A partir du moment où elle se fonde sur la capacité à imaginer des risques futurs, son équilibre change. Ce qui est en jeu, dans le principe de précaution, va donc bien au-delà de la prise de décision associée à votre secteur : c'est toute l'économie du pouvoir dans une société.

**Marion Guillou :** au Japon, le peuple est opposé aux OGM. Le principe de précaution, pourtant, n'y existe pas. En Angleterre, les champs d'essai ont été arrachés et le principe de précaution n'est pas inscrit dans la Constitution. Dans tous les pays, sauf sur le continent américain et une partie du continent sud-américain, les citoyens ont de quoi se nourrir et ils n'ont pas vu l'avantage des OGM. Ne confondons donc pas l'outil et la manipulation qu'en fait un groupe quelconque !

*« Ce n'est pas l'outil juridique qui est utilisé politiquement mais le rapport entre la perception des risques et celle des bénéfices »*

Voici quelques années, des vaccins recombinants contre la rage ont été distribués. En avez-vous entendu parler ? Personne n'a alors invoqué le principe de précaution : en effet, la société française, dans ce cas, estimait l'utilisation d'OGM utile. De fait, la rage n'existe plus en France. Ce n'est donc pas l'outil juridique qui est utilisé politiquement : c'est le rapport entre la perception des risques et celle des bénéfices.

**Hervé Nordmann :** la société ne reconnaît plus les compétences des gens. Alors que nous apportons des explications scientifiques, nous ne sommes pas crédibles. De fait, la communication est l'apanage des politiciens. Ce n'est pas une bonne solution car ces derniers commencent par promettre le risque zéro, avant de mentir pour être réélus. L'innovation et le progrès technique paient un lourd tribut au secret et au manque de transparence entretenus durant des années. Les citoyens se sont longtemps vus dire qu'ils étaient trop bêtes pour comprendre.

**Philippe Pouletty** : l'une des caractéristiques de la société française, c'est le refus de la flexibilité de l'emploi, la préférence accordée aux postes de fonctionnaires, le soutien aux grands groupes, la prédilection pour l'épargne sans risques ou pour la recherche finalisée. Ce sont des signes de malaise profond.

**Luc Guyau, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture**

*Je représente les agriculteurs, bref les entrepreneurs du vivant. Nous cultivons la vie et nous cultivons pour la vie. L'utilisation qui est faite du principe de précaution - et son caractère irréversible - nous préoccupe. A titre d'exemple, la crise de la vache folle a conduit à l'interdiction des farines animales pour l'alimentation des bovins. Il en a été de même pour les animaux monogastriques alors qu'ils ne couraient aucun risque. Les OGM feront partie de notre paysage. Prendre un moratoire sur les OGM serait criminel pour les consommateurs et l'avenir de l'économie française. Notre patrimoine génétique, qu'il soit animal ou végétal, est une richesse très importante pour notre pays. Nous devons le cultiver et le développer afin de ne pas être dépendants. J'espère que l'application du principe de précaution ne fera pas obstacle à notre indépendance.*

**François Ewald** : en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, notre société se caractérise, pour la majorité de ses citoyens, par la libération du besoin. Cela a changé le rapport des hommes au risque. La France plus particulièrement est dans un *trend* rousseauiste. Nous pensons que moins nous aurons de technique plus nous serons proches de la nature et plus nous serons heureux. Cela étant, nous sommes engagés dans une nouvelle bataille opposant Rousseau à Voltaire. Ce dernier disait : « *Le mal est sur la Terre et il nous appartient de le combattre* ». Rousseau, pour sa part, écrivait : « *Le mal, c'est l'Homme. Il faut le combattre lui-même et lui retirer ses pouvoirs* ». C'est la thèse d'Ulrich Beck, en Allemagne, qui considère que les instruments techniques que nous utilisons pour combattre les maux créent plus de maux que les maux qu'ils combattent. Il est clair que cette position est totalement illusoire : nous rendre plus vulnérables face à la nature, c'est nous placer dans une situation bien pire que ce qu'elle est aujourd'hui.